

## SÉGUR DE LA SANTÉ & NUMÉRIQUE

### Plaidoyer pour un pacte de confiance

Paris le 21 juin 2021

MaSanté2022, feuille de route du numérique en santé, volet numérique du Ségur, lancement de Mon Espace Santé : tout converge vers l'évolution progressive de notre système de santé et sur la pleine reconnaissance, des institutionnels comme des parties prenantes, que cette évolution ne pourra se faire sans prendre appui sur le numérique et ses experts.

#### **Des signaux positifs**

Les conditions nous paraissent réunies pour engager une poussée puissante au service d'un déploiement généralisé de cas d'usages prioritaires, au premier rang desquels ceux définis dans le Ségur de la santé et ayant vocation à dynamiser le partage et l'échange de données de santé. C'est bien la capacité des acteurs à dialoguer entre eux, à partager leurs données et à se coordonner qui assurera la réussite du Ségur et des attentes qu'il génère auprès des professionnels comme des français.

**L'enjeu repose donc aujourd'hui sur la capacité du programme de générer une mobilisation de l'ensemble des acteurs, dans des délais courts.**

#### **Les industriels répondent présents**

Les industriels membres de la FEIMA, lesquels adressent plus de 80% du secteur du premier recours, démontrent depuis de nombreuses années leur capacité à conjuguer leurs propres stratégies d'innovation et exigences régaliennes.

Une mobilisation sans faille en faveur de la trajectoire définie dans la feuille de route « accélérer le virage numérique » qu'ils ont souhaité renouveler en signant la charte « engagé pour la e-santé ».

Comme ils l'ont toujours été, les éditeurs membres de la FEIMA sont prêts à relever le défi du Ségur. Leur mobilisation s'est d'ores et déjà traduite par une participation active dans les task forces du programme Ségur afin de contribuer à la définition du périmètre de services et de leur mise en œuvre, et des modalités de contractualisation entre l'état et les industriels.

#### **Un effort à partager**

Forts de nos retours d'expériences, nous sommes convaincus qu'au-delà de nos capacités de production et d'industrialisation de solutions numériques, c'est en nous donnant les moyens d'activer des leviers de conviction et de mobilisation « terrain », adressant dans la même fenêtre temporelle

l'ensemble des professionnels de santé, que nous serons en mesure de relever les défis de transformation et de conduite de changement sur lesquels repose le projet.

Nous sommes d'ailleurs conscients que c'est bien de la capacité rapide de mobilisation des industriels que dépend un déploiement massif des solutions et la faculté d'embarquement des autres acteurs.

C'est donc en responsabilité que nous sommes prêts à bousculer nos agendas, nos priorités stratégiques et nos investissements.

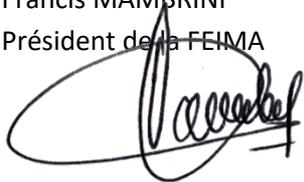
Nous saluons positivement les arbitrages qui ont été faits en faveur d'une contractualisation directe entre Etat et industrie et qui permettent de soutenir nos investissements.

Pour autant, nous constatons que les mécanismes d'activation de ces nouveaux leviers contractuels, tels qu'ils nous ont été présentés dans les travaux en cours au sein des task forces, sont d'une lourdeur et d'une complexité préjudiciables aux objectifs de mobilisation massive des acteurs impliqués ainsi qu'aux objectifs d'anticipation des actions que nous souhaitons engager le plus rapidement possible. Actions qui vont indubitablement se traduire par des investissements significatifs que nous allons devoir conjuguer avec nos propres chantiers d'innovation ainsi qu'avec la prise en compte des évolutions permanentes du champ règlementaire.

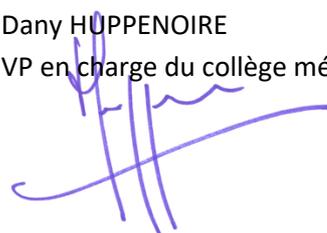
Des solutions plus propices à l'atteinte des objectifs, telles que celles proposées par la FEIMA en annexe, peuvent être déployées pour créer les conditions d'un déploiement rapide dans une collaboration pouvoirs publics et industriels vertueuse, autour d'indicateurs précis et partagés et dans un cadre de nature à garantir le principe ouvert et non sélectif sur lequel repose le mécanisme contractuel.

Nous ne comprendrions pas que la France, qui dispose désormais d'une ambition stratégique portée par le plan MaSanté2022 et d'une feuille de route claire sur le numérique en santé, ne soit pas en mesure d'accéder à ces revendications légitimes afin d'apporter un véritable soutien aux investissements industriels dans le cadre d'un pacte de confiance.

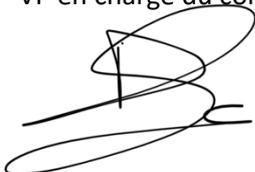
Francis MAMBRINI  
Président de la FEIMA



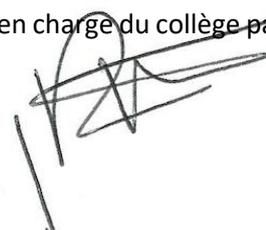
Dany HUPPENNOIRE  
VP en charge du collège médecins



Denis SUPPLISSON  
VP en charge du collège pharmaciens



Jean-Pierre ISSARTEL  
VP en charge du collège paramédicaux



Pierre TOUTON  
VP en charge du collège dentistes



## Liste des membres signataires



**CompuGroup  
Medical**

**AXISANTE** 

Le Logiciel du Cabinet Médical



**VEGA**  
EPSILOG

**CLICKDOC**

**HELLODOC** 

Le Logiciel du Médecin

 **cegedim**

 **CLM**  
CEGEDIM  
LOGICIELS MEDICAUX



**Smart Rx**

**Maiia**



 **Sephira**

**E.I.G.**  
sas

**SILK**  
Informatique

**Julie**  
-SOLUTIONS-

 **logos**<sub>w</sub>

 **VISIODENT**

  
**PHARMAGEST**  
Technologies pour la santé

**msi**  
2000

**juxta**  
Groupe DL Software

**Caduciel**  
informatique

 **C.E.P.I**  
SOFT OFFICE

 **Isipharm**  
astera

  
**ICT SOLUTIONS**  
Logiciels & Services pour les professionnels de santé

 **atlantide**  
Gestion médicale en ligne

**Logic max**  
TECHNOLOGIE

  
L'abécédaire du digital pour  
les métiers de la santé en libéral

**Extens**

 **Imust**

**Sofia**  
développement

## ANNEXE : processus de contractualisation et de financement proposé



### Commentaires & points d'attention

La liste nominative proposée par l'éditeur (étape 1 du processus proposé) n'a qu'une valeur indicative permettant de disposer d'un état des lieux de son parc client. Elle pourrait d'ailleurs s'appuyer sur les données de la CNAM (forfait structure) ou du GIE SESAM-Vitale.

Cette liste n'a aucune valeur d'engagement vis-à-vis des PS recensés, lesquels gardent le libre choix de la solution dont ils souhaitent s'équiper conformément au principe ouvert et non sélectif qui guide le mécanisme de contractualisation.

Compte tenu des risques pour l'éditeur d'un refus de validation de la version Ségur déployée, pour des raisons externes et contextuelles, nous souhaitons que le processus de validation final s'appuie sur une mise en ordre de marche (MOM).

La MOM de la version Ségur devrait garantir le paiement sur la base des informations suivantes :

- Equipement conforme aux exigences et dont la conformité a été mesurée par l'ANS (label Ségur)
- Actions d'accompagnement des PS (PV d'installation et de formation)

La MOM doit pouvoir être réalisée via un processus de signature en ligne et transmise via un Web Service

- Simplification administrative
- Opposabilité éditeur/payeur

Paiement : le processus doit permettre de garantir un paiement rapide à l'éditeur, au fur et à mesure de paliers de MOM